



**Nos Réf. :** AMEN -GPT-AgUrba

Autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**Le Bureau,**

**Légalement réuni sous la présidence de M. Pinte le 14 juin 2007**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** le code des marchés publics, et notamment son article 8 ;

**Vu** la délibération en date du 27 juin 2006 donnant délégation au bureau à autoriser le président à signer les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs avenants ;

**Autorise**

**Art. 1 -** Le président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour une étude de préfiguration d'une agence d'urbanisme sur le territoire de Massy / Palaiseau / Saclay / Versailles / Saint-Quentin-en-Yvelines, avec les communautés d'agglomération Europ'Essonne, du Plateau de Saclay et de Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Art. 2 -** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 3 -** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le

Le Président

  
**Etienne PINTE**

PPPP 70

2007